

## **RÉPONSE AUX PROPOSITIONS D'AMORCE**

Notre objectif demeure d'atteindre la neutralité carbone en 2050, en devenant la première grande nation à sortir des énergies fossiles. Pour atteindre cet objectif de société, il nous faut mobiliser et engager tous les Français, les acteurs économiques et l'ensemble des collectivités dans la transition écologique. La réussite se fera donc main dans la main avec les membres de votre association, qui sont les piliers de la transition écologique sur le terrain.

Si les Français nous accordent leur confiance, le quinquennat à venir sera celui de la **planification écologique**: pour chaque secteur, nous conduirons des négociations pour déterminer les solutions de décarbonation, sécuriser l'investissement, préserver l'emploi, en concertation avec les territoires. L'ensemble des secteurs les plus émetteurs seront couverts par ces négociations, et l'ensemble des collectivités seront concernées par cette ambition. Cette planification, systémique, constitue un changement profond de méthode pour accélérer et diffuser partout la transition écologique.

Pour accompagner ces changements, nous donnerons aux secteurs économiques et aux territoires les moyens d'atteindre leurs objectifs de transition écologique. Notre engagement est d'investir près de 50 milliards d'euros par an à horizon 2027. Pour ce faire, nous engagerons des moyens supplémentaires de 10 milliards par an de crédits budgétaires additionnels par rapport à la trajectoire du PLF2022. Ces crédits s'ajouteront aux moyens de France 2030 et du Plan de relance déjà programmés sur la période 2023-2027 à hauteur de 5 milliards par an en moyenne. Au total, ce mode de financement permettra un fort effet levier et un décuplement de l'investissement privé et des institutions publiques (CDC, Banque des territoires, etc.). La fiscalité sur les énergies fossiles sera intégralement affectée à la transition. Nous souhaitons une programmation des investissements pour donner un cap clair. Une trajectoire de réduction puis d'élimination des dépenses néfastes à l'environnement sera également définie dans le cadre du budget vert.

Cette transition, toutefois, se fera progressivement, en offrant en parallèle des solutions à tous les Français, quels que soient leurs revenus. Elle est un levier pour protéger le pouvoir d'achat des Français et lutter contre la précarité, et cela est particulièrement vrai sur deux aspects :

D'abord, les mobilités. Nous continuerons à déployer notre stratégie en faveur du transport ferroviaire, aux côtés des régions, pour le sauvegarder (les petites lignes), le rénover (pour améliorer la desserte), le développer (le train de nuit et le fret notamment). Nous poursuivrons également le déploiement de toutes les mobilités actives, à la suite de la politique nationale pour le vélo que nous avons conduit. Pour les transports en commun, l'État continuera, en lien avec les collectivités, d'accompagner l'amélioration de ces transports du quotidien et leur décarbonation vers l'électrique et l'hydrogène, dans la droite ligne des efforts déjà engagés, de France Relance et de France 2030. Nous continuerons enfin à soutenir l'achat des véhicules bas carbone avec le bonus électrique et les primes à la conversion qui ont rencontré un succès franc durant le quinquennat. En plus de ces dispositifs, et face aux tensions sur les carburants, nous soutiendrons les classes moyennes et modestes dans la location avec option d'achat (leasing) d'un véhicule électrique, en proposant une offre de base entre 50 et 100€/mois (via l'aide au loyer initial ou des dispositifs de crédit). Les modalités concrètes devront faire l'objet de discussions plus avant avec les constructeurs et les acteurs du secteur. Nous investirons également pour continuer à développer une offre et des filières 100% française, avec l'objectif de produire 2 millions de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2030.

Plus de 4 milliards d'euros, dont des financements déjà engagés, seront consacrés à la décarbonation des transports dans France 2030 en ce sens. Ces soutiens permettront aussi de lancer la production directement sur notre sol des batteries électriques et des équipements qui alimenteront nos véhicules de demain.



Ces efforts en faveur des transports de demain s'inscriront dans un cadre européen renforcé sur l'autonomie énergétique et la souveraineté technologique, actuellement en discussion. A cela s'ajoute le cas spécifique des métropoles et des zones faibles émissions, dans lesquelles les véhicules les plus polluants devront être remplacés encore plus rapidement pour réduire la pollution de l'air, et protéger la santé des Français habitant dans ces territoires. Aux aides déjà existantes, comme la prime à la conversion renforcée, s'ajoutera la mise en œuvre dès 2023 d'un prêt à taux zéro pour accompagner les ménages modestes vers l'achat d'un véhicule électrique dans les principales zones à faible émission. Sur le prochain quinquennat, nous renforcerons l'information et l'accompagnement des ménages et des professionnels dans ces zones, en partenariat avec les collectivités. Afin d'anticiper la transformation des véhicules lourds, nous investirons enfin massivement aux côtés des constructeurs et de l'ensemble des acteurs de la filière, notamment grâce au levier européen, sur l'électrique et l'hydrogène.

En parallèle, de ces efforts sur l'offre de véhicules décarbonés, nous continuerons d'investir sur l'infrastructure de recharge. Aujourd'hui plus de la moitié des aires d'autoroutes est désormais équipée en borne de recharge rapide pour les véhicules électriques, et toutes le seront d'ici fin 2022. En cinq ans, le nombre de bornes de recharge publiques a été multiplié par trois, mais nous souhaitons encore accélérer et le multiplier par 10, pour atteindre au moins 500 000 bornes publiques d'ici 2027. Notre objectif est d'avoir le plus rapidement possible une borne de recharge à moins de 15 minutes en voiture partout en France, afin de permettre réellement le développement de la mobilité électrique, et la faire rentrer dans le quotidien des Français. Nous ferons fleurir de véritables stations-services électriques sur tous les grands axes routiers.

Enfin, le covoiturage est une solution pratique, écologique, et bonne pour le pouvoir d'achat, autant pour le conducteur que pour ses passagers. C'est aussi une mesure qui participe à la sobriété énergétique. Les Français ont déjà commencé à adopter ces pratiques plus éco-responsables. Nous continuerons à soutenir le co-voiturage financièrement, notamment grâce au forfait mobilité durable qui sera amené à se développer et à évoluer pour faciliter son usage et inciter plus fortement les entreprises à s'en saisir. Nous atteindrons ainsi notre objectif de tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage du quotidien d'ici 2024.

Concernant la logistique et le transport de marchandises, nous soutiendrons le fret ferroviaire et fluvial, pour doubler les parts modales d'ici 2030. La logistique urbaine continuera d'être décarbonée, en lien avec les acteurs et la mise en place des zones à faible émissions et la pérennisation des primes à la conversion.

Ensuite sur le logement. Le dispositif MaPrimeRénov permet, dans de nombreux cas, des économies substantielles sur la facture et sur les émissions, y compris sur le long terme. C'est pourquoi nous maintiendrons son ambition au niveau de France Relance, soit 2 milliards d'euros, chaque année pendant le quinquennat. Un guichet unique, MonAccompagnateurRénov, a été créé pour accompagner les ménages du devis aux économies, en passant par les travaux et les solutions de financement. Ce service public a vocation à accélérer très fortement la rénovation globale dans les prochaines années, notamment grâce à la mise en place du prêt avance mutation. Nous encouragerons les rénovations globales performantes qui intègrent à la fois l'atténuation et l'adaptation climat en contractualisant avec les organismes de gestion des logements sociaux sur la base des diagnostics de performance de leur parc avec des trajectoires à 2025 et 2030, et les collectivités locales pour organiser des zones de rénovation concertée permettant de mutualiser les projets et de les rendre accessibles aux petites copropriétés avec des objectifs de rénovation à horizon 2025 et 2030. Dès cette année, les loyers seront bloqués dans les passoires thermiques, pour inciter fortement les propriétaires à réaliser des travaux. Elles seront progressivement interdites à la location à partir de 2023, en commençant par les logements les moins performants. Afin d'accélérer la rénovation des copropriétés et des bâtiments publics, nous expérimenterons la mise en place d'opérateurs de la rénovation énergétique. Sélectionnés par la puissance publique sur appel d'offre, ils conduiront les opérations de rénovation en portant eux-mêmes le financement. Ils se rembourseront ensuite en partageant les économies réalisées sur la facture énergétique avec les ménages bénéficiaires. En complément, nous souhaitons confier aux



communes et aux intercommunalités les leviers de la politique du logement, dont la rénovation du parc existant. Il s'agit d'une mesure qui permettra de simplifier les démarches et faciliter l'accompagnement à la rénovation. Ces dernières bénéficieront de 600 millions d'euros supplémentaire par an pour la rénovation des bâtiments publics.

L'ensemble de ces leviers nous permettront d'accompagner 700 000 rénovations par an, en offrant des solutions à tous les Français, et d'accélérer encore les rénovations des bâtiments publics. Enfin, nous consacrerons 400 millions d'euros supplémentaire par an à horizon 2027 via le fond chaleur pour décarboner massivement le logement, en plus des moyens déjà engagés (prime à la conversion des chaudières au fioul).

## La transition écologique est aussi une composante majeure de la souveraineté industrielle, économique et énergétique de la France :

Dans le cadre de la planification évoquée, les industries seront en particulier accompagnées pour décarboner leurs processus de production, relocaliser et développer l'emploi. Nous ferons des entreprises des fers de lance de la production décarbonée qui sera un facteur de compétitivité clé dans le futur. Les PME bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Plus largement, nous aiderons les salariés à acquérir les nouvelles compétences requises par ce nouveau modèle de croissance, en formant un million de personnes aux métiers d'avenir. Avec le plan France 2030, et grâce à un financement de plus de 5 milliards d'euros sur cinq ans, déjà engagés, nous mobiliserons l'ADEME pour décarboner notre industrie mais aussi pour transformer les sites industriels. De manière concomitante, les efforts prévus d'investissement sur l'hydrogène se déploieront ainsi que la construction de gigausines sur la fabrication de batteries, de semi-conducteurs, de panneaux solaires, etc. Par cohérence et afin que ces efforts ne résultent pas dans des fuites d'émissions carbone vers l'étranger nous déploierons au niveau européen le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières au niveau européen.

Notre souveraineté industrielle et énergétique implique une hausse importante de notre production d'électricité pour faire face à la croissance des besoins en électricité venant notamment de la mobilité électrique et de la décarbonation du chauffage (installation de pompes à chaleur en remplacement du gaz) et de l'industrie. Nous devrons produire au moins 40 % d'électricité en plus à l'horizon 2050 (645 à 750 TWh selon le degré de réindustrialisation, contre 475 TWh aujourd'hui). De ce fait, le débat ne porte plus sur un choix entre l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, il s'agit de se lancer résolument dans un plan massif de développement de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables. Nous y répondrons, ici aussi, par la planification écologique, territoire par territoire, filière par filière. Pour assurer notre souveraineté énergétique, il faut regarder loin.

C'est aujourd'hui que nous répondons à nos besoins en énergie de demain et aux enjeux de réindustrialisation du pays, sans jamais perdre de vue nos objectifs de transition écologique. Pour notre énergie, au-delà des actions de sobriété mentionnées précédemment, nous faisons le choix assumé d'accélérer dans les énergies renouvelables et de relancer notre programme nucléaire. Dans le prochain quinquennat, nous poursuivrons la construction de 6 à 14 réacteurs nucléaires nouvelle génération (type EPR2 Flamanville). En parallèle, nous multiplierons par 10 notre puissance solaire et nous implanterons 50 parcs éoliens en mer d'ici 2050 (40GW). Nous conserverons également la maitrise des barrages hydroélectriques. Pour faciliter ces objectifs, un pacte social et territorial pour les énergies renouvelables se déploiera avec plusieurs dimensions : une composante de transformation et de hausse des effectifs de tous les services instructeurs (Dreal, Préfecture, DGEC...) ; une composante industrielle visant à développer une filière complète 100% française pour les technologies du renouvelable (centrée autour de 3 axes : l'émergence d'usines d'assemblage de panneaux solaires ; l'extraction et la sécurisation des approvisionnements en métaux critiques ; l'émergence d'équipementiers de rang 2 et 3 à travers un accompagnement spécifique d'un millier de PME) ; une composante de réduction des délais avec une loi d'exception, comme pour ce qui s'est fait pour les constructions des Jeux Olympiques ; une révision du code de l'environnement pour qu'il soit simplifié et modernisé, sans régression des garanties environnementales, afin que la participation du public puisse intervenir



plus tôt sous l'égide d'un garant unique tout au long du processus ; la fin du balisage lumineux nocturne afin de favoriser l'acceptabilité ; la planification de l'espace maritime, pour identifier les zones où implanter les éoliennes. Tous ces efforts en faveur du nucléaire et des énergies renouvelables seront appuyés par un travail européen pour réformer la construction européenne des prix de l'électricité. En complément, nous accélérerons le développement des énergies renouvelables thermiques (méthanisation, biomasse), de la chaleur et du froid renouvelables, en mobilisant le PIA pour le développement industriel de la méthanisation et du biogaz, en facilitant la production des énergies à la ferme, en travaillant la piste de garantie de contrepartie pour les réseaux de chaleur/froid fatale afin de favoriser l'utilisation de ces ressources locales selon une logique d'écologie industrielle, et en accordant des moyens supplémentaires au fonds chaleur comme précédemment cité. Des moyens d'investissements du plan France 2030 accompagneront ces objectifs énergétiques.

## La transition écologique signifie aussi de produire mieux, en consommant moins de matières et produisant moins de déchets, car toute pollution finit par peser sur la santé et le pouvoir d'achat des Français.

La loi anti-gaspillage et économie circulaire a permis de nombreuses avancées en faveur de la réduction de l'utilisation des ressources, qui est un bon objectif. Les engagements prévus seront tenus et leur mise en œuvre contrôlée efficacement par exemple sur la destruction des invendus ou la lutte contre les décharges sauvages. Nous voulons aller plus loin : notre objectif est que chaque citoyen ait la possibilité d'acheter des produits du quotidien (emballages, textiles, smartphones, électro-ménager etc.) durables, réutilisables, recyclables ou réparables et soit informé sur l'impact environnemental des produits qu'il achète. La France poussera pour l'adoption à l'échelle européenne d'un règlement « produits durables » ambitieux dans le cadre du Green Deal, permettant d'imposer des obligations minimales en termes de performance environnementale pour les produits mis sur le marché européen et d'imposer la création « d'un passeport digital » pour chaque produit permettant d'assurer la transparence sur son origine et ses caractéristiques environnementales.

En outre, la France généralisera l'affichage environnemental (un « éco-score », comparable au « nutri-score ») sur les principaux produits du quotidien, pour permettre à tous les Français de faire de chaque acte d'achat un geste écologique, et faire évoluer les pratiques de production. Cet affichage bénéficiera aux produits français, dont l'impact environnemental est plus faible, parce qu'ils viennent de moins loin, mais également parce qu'ils sont produits avec une énergie plus décarbonée qu'ailleurs. Afin de ne pas pénaliser les PME, nous mettrons en place des outils leur permettant de calculer un affichage environnemental simplifié en entrant quelques paramètres simples. Pour les produits alimentaires, les données sur l'impact environnemental seront complétées par des informations sur l'origine, le nutriscore, la juste rémunération du producteur et la prise en compte du bien-être animal. Afin de relever ce défi, nous lancerons France Transparence, structure qui sera chargée de coordonner les efforts pour la transparence entre l'ensemble des ministères, agences d'État, entreprises, associations et citoyens. Nous souhaitons aussi poursuivre la mise en œuvre d'une économie circulaire en déployant les nouvelles filières REP prévues par la loi. Les transformations seront considérables avec la création de la filière REP du bâtiment qui concentre le plus fort tonnage de déchets en France, la filière VHU qui permettra d'accélérer la décarbonation des véhicules et la préservation de ressources matières stratégiques, ainsi que la filière textile. Nous souhaitons aussi réduire massivement les exportations de déchets au niveau européen qui est la bonne échelle pour lutter contre le trafic de déchets. Au-delà de développer une filière industrielle française du recyclage, notamment pour les matériaux stratégiques afin d'en sécuriser l'accès (métaux critiques, batteries, textiles ...), nous créerons une « prime au retour », afin de stimuler la récupération des vieux téléphones portables, tablettes et ordinateurs. Nous agirons également au niveau européen pour l'élargissement des filières REP et pour la création d'un cadre européen



ambitieux en faveur du réemploi / reconditionné et du recyclage. Ce cadre européen allongera également la durée minimale de garantie, notamment des produits électriques et électroniques.

La santé environnementale restera au cœur des préoccupations et s'articulera autour de 3 piliers : une alimentation saine, une qualité de l'eau préservée et une amélioration de l'air que nous respirons.

La transition vers une agriculture plus durable continuera de se renforcer grâce à plusieurs leviers. D'abord, tous les agriculteurs souhaitant mettre en place des démarches d'agroécologie seront accompagnés. Nous souhaitons également dépasser 100 000 agriculteurs en bio ou haute valeur environnementale d'ici la fin du prochain quinquennat, en renforçant les exigences de la certification HVE pour qu'elles soient plus ambitieuses. Nous continuerons de porter la massification des dispositifs de conversion, notamment vers le bio. Nous travaillerons aussi sur la qualité des sols, pour mieux les préserver. Un diagnostic sol permettra lui d'objectiver le travail agroécologique. Enfin, dans le cadre des plans d'investissement, le soutien public sera renouvelé concernant les changements de pratiques agricoles et la recherche d'alternatives pour réduire l'utilisation des pesticides. Les agriculteurs les plus engagés bénéficieront de nouveaux débouchés, grâce à la couverture de l'ensemble du territoire par des projets alimentaires territoriaux, qui permettent aux agriculteurs de vendre au local ; un soutien renforcé pour l'atteinte des objectifs ambitieux votés pendant le quinquennat (50% de bio, local ou de qualité dans les cantines d'ici la fin de l'année et en 2024 pour les restaurants d'entreprises, et 60% de viandes et poissons durables ou sous signes d'origine et de qualité en 2024) ; l'exemplarité de l'État, pour qui 100% de la viande et du poisson servi sera durable ; le déploiement de la nouvelle PAC, qui privilégie une approche avec des obligations de résultats.

Par ailleurs, nous souhaitons installer 20 000 nouveaux agriculteurs par an grâce à une grande loi d'orientation et d'avenir. Les nouveaux installés bénéficieront d'un renforcement de la formation agricole pour développer les compétences de la « 3ème révolution agricole » avec notamment la mise en place des systèmes de production capable de faire face et de lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions du secteur agricole. Nous continuerons d'accompagner l'investissement dans la robotique, le numérique, la sélection des variétés, les bio-solutions, la production d'énergie à la ferme et l'accompagnement à des changements profond des pratiques, notamment pour réduire l'utilisation de pesticides. En complément, nous préparerons la résilience de notre agriculture et sa transition écologique en accompagnant la diminution de la dépendance des fermes aux intrants azotés. Nous souhaitons accélérer la connexion entre transition écologique de l'agriculture et meilleur revenu des agriculteurs. Pour être cohérente notre action doit se déployer à travers des contrats de transition agricole par filière dont l'objectif est de définir les moyens, les solutions et les financements pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux préalablement fixés pour l'agriculture. Dans le contexte international, et face à la montée des prix alimentaires, personne ne pourrait comprendre que nous imposions à nos agriculteurs des changements sans leur apporter des solutions. L'agriculture française est l'une des plus vertueuse du monde, et ses produits font autant notre fierté qu'ils servent sa cause première, à savoir la mission nourricière que nous lui avions confié collectivement dans les dernières décennies. L'indépendance alimentaire de notre pays n'est pas négociable. Toutes ces actions continueront donc de se faire en lien avec les agriculteurs, en assurant qu'ils puissent vivre de leur travail.

Concernant la gestion de l'eau, les conclusions du Varennes de l'eau se déploieront. En outre, les collectivités continueront d'être accompagnées comme cela a pu être fait avec France Relance pour sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les Outre-mer.



Les efforts continueront de se déployer au sujet de la qualité de l'air. Elle a été une préoccupation tout au long de ce quinquennat, qui a marqué des avancées sur les changements de mode de chauffage, le remplacement des vieux véhicules, la mise en œuvre de ZFEm, la fermeture des centrales à charbon. La gouvernance pour favoriser la concrétisation des projets de lutte contre la pollution de l'air sur les territoires a été revue. Le Conseil national de l'air participera également au suivi des projets et un guide destiné aux collectivités est en cours de préparation. Une trajectoire est prévue dans le cadre du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques au sujet des émissions industrielles. La PRÉPA 2022-2026 est en cours de validation et nous allons poursuivre notre action sur les émissions industrielles et les épandages.

L'ensemble des mesures décrites constituent une transformation en profondeur de notre modèle économique et des infrastructures de notre territoire. Ce projet sera porté à tous les échelons : européen, national mais aussi et surtout au niveau local.